

## « Bénévoles en Fête » : cérémonie annuelle.

### REGLEMENT

#### Article 1 : les organisateurs et l'objectif :

France Bénévolat Lyon Rhône et Passerelles et Compétences, associations régies par la Loi 1901, organisent le 16 Octobre 2010 la cérémonie annuelle de « Bénévoles en Fête » à l'Hôtel de Ville de Lyon.

Cette cérémonie a pour objectif de valoriser, récompenser l'engagement bénévole des personnes qui interviennent, au sein d'une association, sur le territoire de Lyon.

#### Article 2 : Portée de l'opération :

Sont concernées les actions réalisées en 2010 à Lyon ou antérieurement s'il s'agit de remercier le parcours d'un bénévole dans la vie associative.

#### Article 3 : Population concernée

Sont concernées toutes les personnes bénévoles agissant dans une association, âgées d'au moins 18 ans sans limite d'âge.

Les candidatures bénévoles seront proposées aux organisateurs par les associations. Un dossier de candidature est joint.

Le nombre de candidatures par association est limité à 2 personnes.

Les associations pourront télécharger le dossier, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010, sur les sites :

[www.benevolat-lyonrhone.fr](http://www.benevolat-lyonrhone.fr)

[www.passerellesetcompetences.org](http://www.passerellesetcompetences.org)

#### Article 4 : Date limite de dépôt des candidatures :

Le dossier de candidature est à retourner avant le **18 septembre 2010** (le cachet de la poste faisant foi) accompagné de la déclaration de publication de l'association au Journal Officiel (copie). Tout dossier reçu après la date limite de participation (cachet de la poste) ne sera pas pris en compte.

Le dossier est à retourner par mail ou par la poste à :

France Bénévolat Lyon Rhône

26, rue Sala

69002 Lyon

Tel 04 78 37 75 25

Myriam Lafon

[contact@benevolat-lyonrhone.fr](mailto:contact@benevolat-lyonrhone.fr)

Passerelles et Compétences

Geneviève Tachon

8, bld de Narcel

69110 Ste Foy les Lyon

[gtachon@passerellesetcompetences.org](mailto:gtachon@passerellesetcompetences.org)

## **Article 5 : Les catégories :**

La cérémonie annuelle de « Bénévoles en Fête » **valorise et récompense les bénévoles** ayant participé à des actions dans les domaines suivants

- Solidarités actives
- Actions éducatives
- Les valeurs du sport
- Egalité des chances et lutte contre les discriminations

## **Article 6 : Les récompenses**

Un Jury décernera des récompenses dans chacune des catégories ci-dessus.

Les organisateurs se réservent le droit, si nécessaire, de réunir plusieurs jurys techniques de présélection, avant la délibération du jury.

Le jury prendra notamment en compte pour l'attribution des récompenses l'engagement, les objectifs les résultats obtenus.

## **Article 7 : Composition du Jury :**

Le jury, composé de 10 membres maximum, comprend notamment :

1 représentant de la Ville de Lyon  
1 représentant de France Bénévolat Lyon Rhône,  
1 représentant de Passerelles et Compétences,  
1 représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ainsi que des personnes qualifiées extérieures.

## **Article 8 : Communication et droit à l'Image :**

Tous les participants à la cérémonie annuelle de « Bénévoles en Fête » autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, et photographies dans les médias et dans toute manifestation publique ou privée liée à cette opération, sans que leur utilisation puisse ouvrir à quelque droit que ce soit.

## **Article 9 : Durée de l'opération.**

Les organisateurs se réservent le droit de proroger les délais de l'opération si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait. Le règlement peut être consulté ou téléchargé sur les sites internet des organisateurs.

## **Article 10 : Acceptation du règlement**

La participation à « Bénévoles en Fête » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.